

***d'Espace Communautaire Lons Agglomération***

**Arrêté P 2024-006**

**Objet :**

Arrêté du Président d'ECLA portant  
mise à jour du Plan Local d'Urbanisme  
de Chilly-le-Vignoble

- VU les articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L152-7, L153-60, R.151-51, R.151-53 et R.153-18;
- VU l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la délibération du conseil municipal de Chilly-le-Vignoble approuvant le PLU en date du 4 mars 2014;
- VU la délibération du Conseil Communautaire d'ECLA en date du 17 novembre 2022 sollicitant auprès des communes membres le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale;
- VU le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à ECLA à compter du 18 février 2023;
- VU les documents ci-annexés ;

**ARRÊTE :**

- Article 1 : Les annexes du plan local d'urbanisme de la commune de Chilly-le-Vignoble sont complétées par l'arrêté n° SEREF-2024-01-11-003 portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Jura.
- Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public au siège d'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) et à la Mairie de Chilly-le-Vignoble.
- Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège d'ECLA et dans la Mairie de Chilly-le-Vignoble durant un mois.
- Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du département pour qu'il effectue la mise à jour sur les documents tenus à la disposition du public à la préfecture.

PRÉFECTURE DU JURA  
REÇU LE :

13 JUIN 2024

Loi du 2 Mars 1982

Article 5 : Le Directeur Général des Services, ainsi que la Directrice du Pôle Urbanisme Habitat et Cadre de Vie d'ECLA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lons-le-Saunier, le 10 juin 2024

Le Président,



**Claude BORDCARD**

